



INSCRIPTION MATERNELLE 2024-2025

du 22 août 2024 au 4 juillet 2025

Informations concernant l'enfant	
Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Date de naissance :
Adresse :	
Langue/s parlée/s à la maison :	
<u>Etat de santé</u>	
Votre enfant souffre-t-il d'une allergie (alimentaire ou autre) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	
Votre enfant souffre-t-il d'une maladie particulière ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	
Votre enfant suit-il un traitement médical ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, lequel :	
Votre enfant présente-t-il une particularité qui vous semble importante à signaler, par exemple un trouble de l'apprentissage ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui, laquelle :	
Informations concernant les parents	
<u>Parent 1</u>	<u>Parent 2</u>
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Etat civil :	Etat civil :
Tél. privé :	Tél. privé :
Tél. prof. :	Tél. prof. :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :
Taux d'activité :	Taux d'activité :
Employeur :	Employeur :



Placement

Veillez mentionner le/s demi-jour/s où votre enfant pourrait fréquenter la Maternelle.

Afin de faciliter la répartition des enfants, nous vous demandons de mentionner TOUTES VOS POSSIBILITÉS.

Une confirmation vous parviendra indiquant les ½ jours de fréquentation de la Maternelle.

1 demi-jour 2 demi-jours 3 demi-jours 4 demi-jours

	Matin 1 8h00-11h30	Matin 2 9h00-11h30	Après-midi 13h30-15h30
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERMÉ

Attention : En cas d'inscriptions trop nombreuses, la Commune se réserve le droit de refuser certaines demandes.

Matériel à apporter

L'enfant inscrit à la Maternelle doit être en possession du matériel suivant :

- Une paire de chaussons
- Des habits de rechange
- Une casquette ou un chapeau
- De la crème solaire

Merci de mettre le nom et le prénom sur toutes les affaires.



Autorisations

Photos et images

Nous autorisons la Maternelle à utiliser des photos et images de notre enfant dans le cadre des activités liées à la Maternelle (pas de publication internet) oui non

Communication par mail

Nous autorisons la Maternelle à nous envoyer les différentes communications durant l'année par mail

oui non

Contact en cas d'urgence si parents pas joignables

Nous demandons et autorisons la Maternelle à prendre contact avec la personne ci-dessous, en cas d'urgence, si les parents ne sont pas joignables :

Nom et prénom :

No de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Remarques

Par votre signature, vous acceptez le contenu du règlement communal de la Maternelle, de son règlement d'application et de la grille tarifaire qui font partie intégrante de l'inscription. Vous certifiez également que tous les renseignements fournis sont exhaustifs et certifiés exacts.

Date :

Signatures des représentants légaux :



PHARMACIE DE LA MATERNELLE

Les dispositions sont prises selon la directive du SEJ du 20 juillet 2016 concernant les pharmacies et les premiers soins. En cas de blessures légères, l'équipe éducative pourra utiliser :

- Une poche à glace
- Des désinfectants
- Des pansements.



En cas de douleurs, fièvre et/ou autres symptômes, les parents ou le représentant légal seront avertis et selon l'évaluation de l'état général de l'enfant, viendront le chercher pour l'emmener à la maison ou chez le médecin.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant sera isolé en attendant qu'un parent puisse venir le chercher le plus rapidement possible.

L'administration de médicaments se fera uniquement sur la base d'une ordonnance médicale, nous ne faisons pas d'automédication.

Si une maladie ou un accident amène à une situation d'urgence, le personnel appellera immédiatement les services d'urgences (médecin, ambulance, pompiers) et, en attendant, prodiguera les premiers soins. Les parents ou le représentant légal seront appelés le plus rapidement possible. Le recours aux services d'urgences sera à la charge des parents ou du représentant légal.

Pour ne pas être pris au dépourvu à l'arrivée des beaux jours, nous vous recommandons de crémér votre enfant avant de venir à la Maternelle, nous ne disposons pas de crème solaire.

Date : _____

Signature des parents : _____

